



PESSAC-INTER

Année 2025 N°1



PESSAC-INTER ?

PESSAC, une ville, trois églises, trois lieux de culte, trois lieux de vie d'une seule et même communauté, une seule et même paroisse. Pessac-inter, un journal pour rendre compte de la vie de cette communauté, tout en essayant de lui apporter des éléments de réflexion sur les questions qui agitent notre monde aujourd'hui. Dans ce numéro vous pourrez retrouver quelques exemples de ce qui a marqué la vie paroissiale au cours de ce premier trimestre de l'année 2025, en dehors des célébrations liturgiques habituelles. À l'invitation de l'association « En lien CPVE » deux réflexions du philosophe Martin Stéffens sur ce qui fait notre humanité et sur les raisons d'espérer en ce monde aujourd'hui. Le père François NSEKA nous a invités à découvrir son pays et l'église de la RDC (République Démocratique du Congo). A découvrir également dans ce numéro l'histoire du ministère diaconal et un sujet d'actualité à travers le débat ouvert sur les soins palliatifs et la fin de vie.

Autant de témoignages importants mais impossibles sans l'implication de rédacteurs / acteurs dans la vie paroissiale et en mesure d'en être les porte-paroles. Merci à tous ceux qui ont déjà participé à l'élaboration de ce journal mais surtout bienvenue à tous ceux qui peuvent se sentir concernés par la vie de la paroisse au point d'en devenir les témoins auprès de leurs frères et sœurs dans le Christ.

L'équipe de rédaction

Dans ce numéro :

Martin STEPHENS	2 -3-
Le ministère diaconal	4-5 6-7
République démocratique du Congo	8-9 10-11
Soins palliatifs et fin de vie	12-13 14
Denier de l'Eglise	15
Prière	16



Martin STEFFENS

Pessac le 22 février 2025

I - CE QUI NOUS FAIT HUMAIN
(au restaurant Adamah, Pessac)



Association EN LIEN à Pessac

- En nous, est **une dimension intérieure cachée** pour être au plus beau de l'humanité et faire une place pour l'autre (même dans des exemples simples tel que faire le ménage, faire la cuisine) ; l'humain est dans le « faire », **un engagement que l'on vit** et fait avec une matière à travailler, à écouter.

- Si l'humain se fait, il n'y en a pas de définition ; c'est un acte intérieur, quelque chose qui se propose pour nous faire humain par :

- **un travail secret, contenu dans la vie qui est en nous**

- **une décision au plus profond de nous**

- **un processus inconscient, anthropologique, de notre humanisation**

- A chaque instant, biologiquement, en tant qu'homme, faire humain est **un mouvement qui a du sens**, qui nous porte (contre Sartre et l'absurde), avec une part de gratuité pour atteindre notre perfection. Le sens, on ne le voit pas mais il nous porte et **se manifeste par notre corps**, une merveille qui cependant peut s'opposer à notre humanité.

Dans le champ de **l'inhumain, on se croit humain aux dépens des autres**, des êtres auxquels on refuse l'appartenance à l'humanité.

Dans le sacré païen, on ne touche pas l'autre (seul Jésus le faisait) ; c'est le « sens de la bougie » : le feu brûle et une part de ce feu touche l'humanité du cœur.... Avec les exemples des peintures en clair-obscur (cf. La Tour...), **la lumière nous fait apercevoir l'effort pour être humain** : c'est peindre l'« agape ». Cela nous invite à une solidarité vers les autres, une écoute, une tendresse.

- L'humanité est un parti pris pour l'humain, un regard qui enveloppe l'autre (à opposer au regard qui tue). Ce regard **voit la beauté chez l'autre**. On ne s'intéresse pas au service que l'autre peut rendre et qui le rendrait pour nous, beau.

- Faire l'humain est **un « acte de rien »**, pouvoir décliner sa vie dans la « voie moyenne », entre voie active et voie passive. Actuellement prédomine le sacré défensif ; l'homme se construit contre l'autre, c'est l'organisation de l'inhumanité. Avec les désirs de la communauté, elle contracte une dette que nous ne pouvons payer.

- Il convient de prendre position en refusant de s'opposer. Il faut **prendre le risque de la relation à l'autre**.

II- QUELLES RAISONS D'ESPÉRER ?

(salle Romy Schneider, centre Jean Eustache, Pessac)

- **Question étonnante** ! Normalement, l'Espérance ne s'adosse pas sur des raisons, et notamment des raisons extérieures.

- La pointe supérieure de l'espoir est l'Espérance. C'est la vertu de celui qui vit de ce **pari sur l'avenir** plus qu'en fonction du passé (et du présent), plus fort que tout le passé. L'Espérance est **acte de Foi** : vivre du pari de l'avenir mais venant du passé.

- Pour les grecs, espérer était un acte négatif (mais ils pensaient que quelque chose dans l'avenir allait venir) : pour un mythe païen, le passé explique le présent.

- Espérer comme acte de Foi, comme dans **un engagement** dont on ignore souvent les modalités, sans savoir ce qui se passera : l'action est supérieure à la connaissance et il faut accepter de ne pas savoir si l'on prend les bonnes décisions. C'est la vertu de l'audace en vue d'un Bien seulement pressenti.

- **La volonté ne suffit pas** pour espérer, elle est fragile ; si la volonté ne compte que sur elle-même, cela donnera une espérance refermée sur elle-même, sans **s'appuyer sur le Monde**.

- Il faudrait pouvoir sortir de son époque, c'est difficile car il est plus difficile de voir le Bien que le Mal. Quel est ce Mal qui nous saute aux yeux ? : le devenir de « déchet » de toute chose et on laisse aux générations futures **non des signes mais des traces (déchets)** de nos actes.

- La dénatalité : **l'avenir n'a plus de droits** et comment retrouver un juste rapport avec l'enfant, les autres animaux. Cela conduit à la mort, la fin de l'humanité, l'auto-nomination (changer de nom-de prénom) qui conduit à la rupture de la transmission.

«Un monde plein d'espérance et de bonté est plus beau. Une société qui regarde l'avenir avec confiance et traite les personnes avec respect et empathie est plus humaine», parce que l'espérance et la bonté «touchent le cœur de l'Évangile et indiquent la voie à suivre pour guider notre comportement»

Pape François

Quelles raisons d'espérer ?

- **le fait d'être ensemble** ; le sensible qui fait sens. Il y a de la valeur dans l'être ; le sens de l'avenir est plus grand que celui du passé. L'avenir nous devance, combien de « oui paisibles » prononcés en nous ! Mais ce n'est pas suffisant pour **espérer en ce monde**.

- **les arts**, poèmes, la musique, les films, la peinture...on a les mots pour dire l'Espérance

- **avec les jeunes**, il n'y pas de renoncement à la relation ; c'est une génération qui joue le jeu social sans le savoir

Offrir aux autres notre Espérance, regarder l'Autre et cela devient la raison d'espérer.

On ne devrait parler d'Espérance qu'à partir du 1^{er} exaucement lorsqu'on a reçu mieux que ce que l'on osait demander.

D'après les notes de Jacques Da Rold et Michel Perrinne

2025, UN JUBILE DIACONAL.

Dans le cadre de l'année sainte 2025, « Pèlerins d'espérance » correspondant également avec le 60^{ème} anniversaire du rétablissement du diaconat permanent par le concile Vatican II, le Jubilé des diacres a réuni à Rome plus de 6 000 participants – diacres, épouses et proches – venant d'une centaine de pays.

Parmi les délégations les plus importantes : Italie – 4000 ; USA – 1300 ; France – 650 ; Espagne – 350 ; Brésil – 230 ; Allemagne – 160 ; Mexique -150 ; puis des délégations de Pologne, Colombie, Royaume-Uni, Canada et des représentants du Cameroun, du Nigéria, d'Inde, d'Indonésie. (Communiqué Vatican, 21 février 2025). Quatre diacres du diocèse de Bordeaux ont eu la joie de participer à ce rassemblement qui c'est conclu par une messe présidée par Fisichella en l'absence du pape François souffrant. Au cours de cette messe 23 nouveaux diacres ont été ordonnés de différents pays.



Extrait de l'homélie du pape François

Frères diacres, le travail gratuit que vous accomplissez, expression de votre consécration à la charité du Christ, est pour vous la première annonce de la Parole, source de confiance et de joie pour ceux qui vous rencontrent. Accompagnez-le le plus possible avec le sourire, sans vous plaindre ni chercher la reconnaissance, en vous soutenant mutuellement, même dans vos relations avec les évêques et les prêtres, « comme expression d'une Église engagée à grandir dans le service du Royaume avec la valorisation de tous les degrés du ministère ordonné » (C.E.I., I Diaconi permanenti nella Chiesa in Italia. Orientamenti e norme, 1993, p. 55). Votre action concertée et généreuse sera ainsi un pont qui reliera l'Autel à la rue, l'Eucharistie à la vie quotidienne des gens. La charité sera votre plus belle liturgie et la liturgie votre plus humble service.



Messe du jubilé des diacres à St Pierre de Rome

C'est pour nous l'occasion d'un petit retour en arrière et de faire mémoire de l'histoire de ce ministère, de sa place dans l'Église autre fois et aujourd'hui.

Le diaconat est une fonction ecclésiastique qui remonte aux premiers siècles du christianisme. Le terme "diacre" vient du grec "diakonos," qui signifie "serviteur." Les diacres sont des ministres ordonnés qui assistent les évêques et les prêtres dans diverses tâches pastorales et liturgiques.

Origines du Diaconat

1. Nouveau Testament :

Actes des Apôtres : Le diaconat trouve ses origines dans le Nouveau Testament, notamment dans les Actes des Apôtres (chapitre 6). Les apôtres, débordés par les tâches administratives et caritatives, décidèrent de choisir sept hommes de bonne réputation pour s'occuper des besoins matériels de la communauté, afin qu'eux-mêmes puissent se consacrer à la prière et à la prédication. Parmi ces sept hommes, Étienne et Philippe sont souvent considérés comme les premiers diacres.

2. Évolution Historique :

Premiers Siècles : Au cours des premiers siècles, le rôle des diacres s'est développé pour inclure des responsabilités liturgiques, caritatives et administratives. Ils assistaient les évêques dans la distribution des aumônes, la gestion des biens de l'Église et l'administration des sacrements.

Moyen Âge : Au Moyen Âge, le diaconat a souvent été vu comme une étape transitoire vers la prêtrise. Cependant, certains diacres ont continué à exercer leur ministère de manière permanente, surtout dans les monastères et les communautés religieuses.

Rôle et Fonctions des Diacres

Liturgie :

Les diacres assistent les prêtres et les évêques lors des célébrations liturgiques, notamment la messe. Ils peuvent proclamer l'Évangile, prêcher, distribuer la communion et présider certaines cérémonies comme les baptêmes et les mariages.

Service Caritatif :

Le diaconat est profondément enraciné dans le service aux pauvres et aux nécessiteux. Les diacres sont souvent impliqués dans des œuvres caritatives, visitant les malades, les personnes âgées et les prisonniers, et coordonnant les efforts de la communauté pour aider ceux dans le besoin.

Administration :

Les diacres peuvent également avoir des responsabilités administratives au sein de la paroisse ou du diocèse, aidant à la gestion des ressources et à l'organisation des activités pastorales.

Appelé au diaconat

Pourront être appelés au diaconat des hommes baptisés et confirmés, célibataires ou mariés sacramentellement.

Un célibataire devra être âgé de 25 ans au moins lors de l'ordination. Dans ce cas, il s'engagera à rester célibataire.

Un homme marié devra être âgé de 35 ans au moins lors de l'ordination et avoir au minimum 10 ans de mariage. En cas de veuvage (sauf dispense), il ne se remariera pas.

Le canon 1029 définit ainsi les critères d'admission : « un homme d'une foi intègre, à l'intention droite, dûment instruit du sacrement de l'ordre et de ses obligations, jouissant d'une bonne réputation et aux mœurs intègres, aux vertus éprouvées et attestant des qualités physiques et psychiques en rapport avec le ministère ordonné ».

Il devra être vérifié et attesté qu'il s'engage librement, pour la vie, avec le consentement de son épouse s'il est marié.

Diaconat Permanent et Transitoire

1- Diaconat Permanent :

- Le diaconat permanent a été rétabli par le Concile Vatican II en 1967. Les diacres permanents sont des hommes, souvent mariés, qui sont ordonnés pour exercer un ministère diaconal tout au long de leur vie. Ils ne sont pas destinés à devenir prêtres et continuent souvent à exercer leur profession laïque en plus de leur ministère. Ils reçoivent de l'évêque une mission spécifique souvent en rapport avec leur activité professionnelle, ou leur engagement dans la société.

Témoignage personnel

Cette année jubilaire l'est pour moi à double titre puisqu'elle correspond au 25^{ème} anniversaire de mon ordination diaconale. J'ai en effet reçu le sacrement de l'ordre le 10 septembre 2000 des mains du cardinal Pierre EYT en l'église Saint Jean Marie Vianney de Pessac. Après une année de discernement et quatre années de formation avec Maryse, cette ordination est venue concrétiser mon désir d'être au service de l'Eglise et en particulier de tous ceux qui frappent à sa porte pour une demande de sacrement ou d'une écoute fraternelle. Les missions qui m'ont été confiées pendant ces 25 ans de ministère en sont le témoignage ; à travers la pastorale du mariage, l'aumônerie des prisons, l'accompagnement des mouvements d'action catholique, j'ai pu partager la joie de croire au message de fraternité que le Christ est venu apporter à notre monde. Je rends grâce aujourd'hui de tout ce que les rencontres que m'a permis ce ministère ont pu apporter à ma vie personnelle et surtout à notre vie de couple et de famille.

Bernard Lacampagne

2- Diaconat Transitoire :

Le diaconat transitoire est une étape dans la formation des prêtres. Les séminaristes sont ordonnés diacres environ un an avant leur ordination sacerdotale. Ce temps de diaconat leur permet de se familiariser avec les responsabilités pastorales et liturgiques avant de devenir prêtres.

Conclusion

Le diaconat est une fonction essentielle dans l'Église, combinant des aspects liturgiques, caritatifs et administratifs. Depuis ses origines apostoliques jusqu'à sa réaffirmation par Vatican II, le diaconat a évolué pour répondre aux besoins changeants de la communauté chrétienne, tout en restant fidèle à son rôle fondamental de service.



LE DIACONAT FÉMININ ET LES SYNODES (2022-2024)

La question de l'extension de cette mission aux femmes s'est posée lors des synodes.

Synode dans les diocèses français (2021 - 2022)

« *Hommes et femmes : vivre l'égale dignité baptismale* » :

« Sur la question de la place faite aux femmes dans l'Église, les synthèses [diocésaines] perçoivent une urgence ainsi que d'innombrables blessures... On lit aussi de nombreuses demandes [dans les synthèses diocésaines] pour que les femmes puissent recevoir l'ordination diaconale. »

Synode des évêques à Rome (1^{ère} session – octobre 2023)

« A propos de l'accès des femmes au ministère diaconal, différents points de vue ont été exprimés. Certains considèrent cette évolution inacceptable, la jugeant en discontinuité avec la Tradition. Pour d'autres, en revanche, l'accès des femmes au diaconat rétablirait une pratique de l'Église primitive. »

Synode des évêques à Rome (2^{ème} session – octobre 2024)

La question de l'accès des femmes au ministère diaconal reste également ouverte. Il convient de poursuivre le discernement à cet égard.

ARGUMENTS SUR LE DIACONAT FÉMININ

En faveur du maintien de la Tradition :

- 1/ Le Christ n'a pas appelé de femmes pour faire partie des Douze apôtres.
- 2/ La femme n'a pas de « ressemblance naturelle » avec le Christ puisque le Christ fut et demeure un homme

En faveur du changement pour la possibilité du diaconat féminin :

- 1/ Pour les Douze apôtres masculins, il est fait remarquer :

Est « apôtre » celui ou celle qui applique le message d'amour de l'Évangile, non celui qui appartient à ce groupe fluctuant. »(1) d'apôtres selon les différents Évangiles.

- 2/ Pour l'absence de « ressemblance naturelle » de la femme avec le Christ, il est fait remarquer :

« Le sexe du célébrant ne présume en rien sa compétence, sa sainteté, sa disponibilité à servir. Homme ou femme, chacun peut « ressembler » au Christ dans la mesure où il s'agit de le re-présenter. Son apparence physique n'apporte rien à l'affaire. » (2) On ne peut assimiler la représentation du Christ à une simple ressemblance physique.

- 3/ L'égalité foncière de l'homme et de la femme

Toute discrimination, y compris fondée sur le sexe, doit être éliminée : « Tous les hommes, doués d'une âme raisonnable et créés à l'image de Dieu, ont même nature et même origine ; tous, rachetés par le Christ, jouissent d'une même vocation et d'une même destinée divine : on doit donc, et toujours davantage, reconnaître leur égalité fondamentale. » Il en ressort que « toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu » (Constitution Gaudium et Spes 29,1-2) (3)

C'est confirmé par l'égalité baptismale affirmée par saint Paul pour qui « Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Église, aucune inégalité qui viendrait de la race ou de la nation, de la condition sociale ou du sexe, car « il n'y a ni Juif ni grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme, vous n'êtes tous qu'un dans le Christ Jésus » (Épître aux Galates 3,28 ; cf. Épître aux Colossiens 3,11) (Constitution Lumen Gentium 32) (4)

(1) Sylvaine Landrivon *La part des femmes Relire la bible pour repenser l'Église* Les Editions de l'Atelier 2024, p. 62

(2) *Ibid.* p. 148

(3) Gilbert Clavel *Femmes et Église Sortir des malentendus de l'Histoire* L'Harmattan 2024, p.51

(4) *Ibid.* p 52

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La paroisse de PESSAC accueille un second prêtre dans son équipe sacerdotale : le Père François NSEKA qui nous vient de la République Démocratique du Congo, après un passage à la paroisse de la Bastide-Floirac. Le samedi 29 mars 2025, à la salle Henri Lac-Ariet de St J.M. Vianney, il a fait une conférence sur son pays et son évangélisation.

L'histoire de la R.D.C. est dramatique avec ses conflits qui perdurent encore. Le CCFD-Terre solidaire a terminé la conférence en exposant comment ils interviennent dans ce pays. La messe qui a suivi nous a permis d'entendre des chants religieux en langues locales africaines.

Un apéritif dinatoire a été organisé ensuite dans la salle St J.M. Vianney. Il nous a permis d'apprécier des mets africains.

Evangélisation de l'Afrique

L'évangélisation de l'Afrique a commencé en Afrique du nord, en Ethiopie et en Egypte (Alexandrie) dès le 1^{er} siècle. Dès cette époque, l'Afrique nous a donné de grands Pères de l'Église : Tertullien, Cyprien, Augustin.

Ensuite, une vague d'islamisation s'est produite à partir du nord de l'Afrique.

Au XV^{ème} siècle, lors de la période des « Découvertes » [par l'Europe], les Portugais ont fait une première tentative d'évangélisation qui n'a pas été profonde.

Mais c'est surtout au XX^{ème} siècle, lors de la colonisation [par l'Europe] que l'évangélisation a pris de l'ampleur, avec les missionnaires catholiques et protestants. Une Eglise africaine catholique est née. Mais il existe aussi des églises protestantes et une église chrétienne particulière à la RDC : le kinbanguisme reprenant de nombreux éléments du christianisme importés par les missionnaires, mais en l'agrémentant de spécificités locales.

Un quart des chrétiens dans le monde sont en Ethiopie, Nigéria et RDC.

3 papes ont été africains : Victor (1^{er} siècle), Melchiade (4^{me} siècle) et Gélase (5^{me} siècle). Le prochain le sera-t-il ?

Géographie de la RDC

La RDC est le 2^{me} pays d'Afrique par sa superficie qui représente 4 fois la France. Elle a 109 millions d'habitants. Son étendue est telle qu'elle comprend 2 fuseaux horaires.

Sa capitale est KINSHASA : 15 millions d'habitants.

La RDC est un scandale géologique avec ses richesses minières : cobalt, cuivre, diamant, or, lithium, coltan, cassitérite (utilisée pour les ordinateurs) et uranium. Cet uranium a été utilisé pour les 2 bombes nucléaires lancés en août 1945 sur Hiroshima et Nagasaki.

La RDC est aussi un scandale écologique. Elle a 80 millions d'hectares de terres arables qui pourraient alimenter toute l'Afrique. Son fleuve : le Congo est le 2^{me} plus grand fleuve d'Afrique (après le Nil). Il a un fort potentiel en poissons. La forêt représente 70 % de la couverture végétale de l'Afrique.

Mais, malgré ces richesses, la population est parmi les plus pauvres de la planète.

Histoire de la RDC

Du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle, il existait des royaumes et empires bien organisés.

En 1482, le Portugais Diogo Cao atteint l'embouchure du fleuve Congo.

Au XIX^{ème} siècle, Stanley traverse ce qui deviendra la RDC, en partant de la côte orientale de l'Afrique. Il arrive au futur Kinshasa, après avoir retrouvé Livingstone en Tanzanie actuelle.

En 1885, la conférence de Berlin permet de « saucissonner » l'Afrique au profit des puissances européennes. Léopold II, roi des Belges, réussit à devenir « propriétaire », à titre privé, de l'actuelle RDC appelée alors « Etat indépendant du Congo ». Il fait exploiter avec brutalité les populations pour l'hévéa et le caoutchouc. 5 à 15 millions d'Africains ont été tués pour cela. Si le rendement des travailleurs africains était jugé insuffisant, les exploiters coupaient les mains... Les photos d'époque de ces exactions sont dures à regarder. En 1908, la Belgique récupère cette colonie

Le 30 juin 1960, l'indépendance est accordée. Mais une guerre civile commence, avec des rebellions et sécessions, dans laquelle le Premier Ministre du Congo Patrice Lumumba est assassiné le 17 janvier 1961.

En 1965, Mobutu prend le pouvoir pour 32 ans de dictature avec un régime à parti unique. Le pays se nomme Zaïre à l'époque. En 1990, une démocratisation est amorcée avec la fin du parti unique.

En 1994, le pays voisin à l'est : le Rwanda est ravagé par le génocide et une guerre civile. Beaucoup d'Hutus et les génocidaires fuient l'avancée des Tutsis qui se sont rebellés contre les massacres. Ces Hutus et ces génocidaires se réfugient dans l'est du Zaïre et vont semer des troubles dans cette région (1^{ère} guerre du Congo)

En 1997, Laurent-Désiré Kabila prend le pouvoir et remplace Mobutu. Le nom du pays change en République Démocratique du Congo (RDC). Des mouvements armés, soutenus par le Rwanda et l'Ouganda, pays voisins, déclenchent la 2^{me} guerre du Congo. Le conflit durera jusqu'en 2002.

En 2001, Laurent-Désiré Kabila est assassiné. Son fils Joseph Kabila le remplace et est confirmé par des élections en 2006. Les 2 guerres du Congo ont fait 6 millions de morts et autant de déplacés.

Situation actuelle

Le président actuel est Félix Tshisekedi élu en 2018 et réélu en 2024, avec des résultats contestés par l'opposition.

Actuellement, une partie du pays, à l'est, à Goma et Bukavu, dans le Kivu, est occupée par le Rwanda avec le mouvement armé : M 23.

Le revenu par habitant est très faible : 2,15 € par habitant.

En 2024, environ 73,5 % des Congolais vivent avec moins de 2,15 dollars par jour. La RDC figure parmi les cinq nations les plus pauvres du monde.

La RDC a un gros déficit d'infrastructures. Elle est victime de la mauvaise gouvernance, de la corruption et de la prédation externe et interne.

Signes d'espérance

La population est jeune : 68 % de celle-ci a moins de 25 ans.

Les tentatives de divisions du pays (balkanisation) n'ont jamais réussi (à la différence d'un autre grand pays : le Soudan).

En plus du français, langue officielle, la loi reconnaît quatre langues nationales : Kikongo, swahili, tshiluba et lingala. Cette dernière est la plus parlée. La plupart des Congolais parlent plusieurs langues.

Mais les richesses demeurent potentielles. La RDC comprend 400 ethnies différentes.

La musique fait partie du patrimoine congolais avec la rumba congolaise, symbole d'unité, de joie et d'expression culturelle. L'artiste chanteur congolais, Papa Wemba appelé le roi de la rumba, était l'un des chanteurs le plus célèbre de ce genre musical. Actuellement Gims est des chanteurs célèbres du rap français et de la rumba. Depuis 2021, la rumba congolaise est inscrite au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Un Congolais a eu le Prix Nobel de la Paix 2018 : le chirurgien et gynécologue Denis Mukwege, « l'homme qui répare les femmes », victimes de violences sexuelles en temps de guerre.

L'Eglise catholique en RDC

Dans le monde, les catholiques représentent 20 % de la population. En RDC, la proportion est de 50 %. Le pays comprend 47 diocèses. Tous les évêques sont congolais. Le nombre de prêtres est de 5.900 (en France : 14.000).

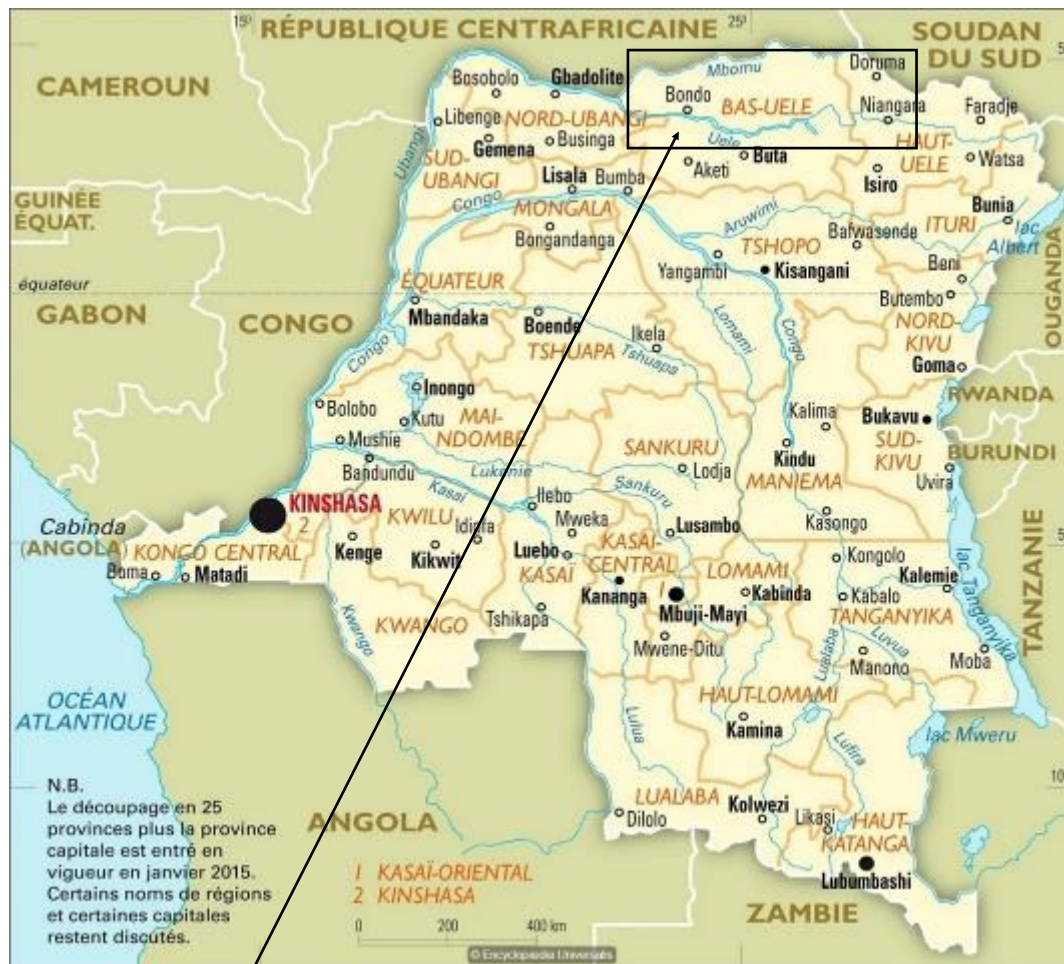
Il existe une *Conférence épiscopale nationale du Congo* (abrégé CENCO) qui rassemble les évêques de la RDC et qui a une forte influence dans le pays qui a successivement eu quatre cardinaux

40% des infrastructures sociales (écoles, hôpitaux) sont gérés par l'Eglise.

Les défis auxquels l'Eglise est confrontée sont l'inculturation de l'Évangile et la paix au Congo.

Pour l'inculturation, le Saint-Siège a autorisé le rite zaïrois de la liturgie. Les chants joyeux et les danses font partie de ce rite.

Pour la paix, des neuvaines de prières et des campagnes d'évangélisation sont organisées périodiquement.



Le diocèse de BONGO (RDC)

Le diocèse de BONGO – d'où vient le Père François Nseka- est situé dans le nord et centre de la RDC. Il est limitrophe avec la république centrafricaine. Il est 7 fois moins étendu que la France. Il comprend 60 % de catholiques.

En 1965, lors de la guerre civile, 27 prêtres ont été assassinés. Actuellement le nombre de prêtres dans le diocèse est 33.

L'absence de routes rend les communications difficiles.

Pour 2025, une pastorale de la vocation et de prise en charge de l'église a été lancée avec des missionnaires locaux et des laïcs engagés.



LE CCFD – TERRE SOLIDAIRE ET LA R.D.C.

Le CCFD-Terre Solidaire intervient en RDC en aidant 3 associations :

1/ IFDP : Innovation et Formation pour le Développement et la Paix

Cette association intervient au sud-Kivu.

Elle intervient pour délimiter les parcelles de terrains agricoles et donc, éviter les conflits entre paysans. Elle délivre des certificats fonciers et établit une cartographie participative.

Elle défend les populations pour qu'elles s'organisent en vue de protéger les femmes propriétaires de parcelles agricoles.

Elle soutient une transition vers l'agroécologie pour répondre aux enjeux de la souveraineté alimentaire et pour une adaptation au dérèglement climatique.

Elle encourage les foires agricoles et la production de semences.

2/ Action Solidaire pour la Paix

Cette association travaille sur la lutte contre les discours de haine et pour la prévention des conflits communautaires à Goma et au nord Kivu

3/ UWAKI Nord Kivu

Cette association soutient 1304 femmes (au 28/2/2024) qui sont déplacées à cause des combats au Kivu. Elles ont trouvé refuge soit dans les camps de fortune, soit chez des particuliers. Dans les deux cas, elles peuvent être confrontées à l'insécurité alimentaire, aux épidémies et aux violences. Certaines femmes de Uwaki Nord-Kivu ont pris le **risque de rester sur place** au mépris du danger (combats, présence d'éléments).



SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE

L'association familiale catholique Bordeaux et Nord Gironde a organisé un débat à Bordeaux le 3 avril 2025 sur les soins palliatifs et la fin de vie. Deux propositions de loi sont en discussion au Parlement sur ces sujets.

Le débat avait lieu avec :

M. Jean Frédéric POISSON, président du parti chrétien-démocrate,

M. Thomas CAZENAVE, député (Renaissance) de Bordeaux-Nord et Le Bouscat,

M. Emmanuel de LARRIVIERE, chef du service du pôle palliatif à la maison de santé Marie Galène à Bordeaux.

La première proposition de loi est relative aux soins palliatifs et d'accompagnement. Elle cherche à améliorer les dispositions actuellement en vigueur pour les soins palliatifs. Les intervenants y étaient plutôt favorables. C'est la deuxième proposition de loi relative à la fin de vie qui a suscité des interrogations, des craintes et d'importantes réflexions sur les conflits entre l'éthique et la liberté.

LES SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

La loi Claeys-Léonetti de 2016 a posé le principe, dans le code de la Santé publique, que « toute personne a droit à une fin de vie digne et apaisée. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté »

Les intervenants n'ont pas remis en cause ces principes. Ils ont regretté, avec la salle, que certains territoires en France, ne bénéficient pas encore de ces soins par manque de moyens.

Il est rappelé que la loi Claeys-Léonetti prévoit :

Les traitements et soins ne doivent pas être mis en œuvre ou poursuivis lorsqu'ils résultent d'une obstination déraisonnable. Lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou lorsqu'ils n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris, conformément à la volonté du patient et, si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale.

A la demande du patient d'éviter toute souffrance et de ne pas subir d'obstination déraisonnable, une sédation (1) profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie, est mise en œuvre dans les cas suivants :

1° Lorsque le patient atteint d'une affection grave et incurable et dont le pronostic vital est engagé à court terme présente une souffrance réfractaire aux traitements ;

2° Lorsque la décision du patient atteint d'une affection grave et incurable d'arrêter un traitement engage (2) son pronostic vital à court terme et est susceptible d'entraîner une souffrance insupportable.

Lorsque le patient ne peut pas exprimer sa volonté et, au titre du refus de l'obstination déraisonnable, dans le cas où le médecin arrête un traitement de maintien en vie, celui-ci applique une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie.

La sédation profonde et continue associée à une analgésie est mise en œuvre selon une procédure collégiale qui permet à l'équipe soignante de vérifier préalablement que les conditions d'application sont remplies.

A la demande du patient, la sédation profonde et continue peut être mise en œuvre à son domicile, dans un établissement de santé ou un EHPAD.

(1) *La sédation est la recherche par des moyens médicamenteux d'une diminution de la vigilance pouvant aller jusqu'à la perte de conscience.*

(2) *Malade ou non, on est toujours libre de refuser un traitement*

Pour le cas où une personne en bonne santé craint de ne pouvoir exprimer sa volonté quand elle sera trop malade, la loi prévoit qu'elle puisse rédiger des « directives anticipées », à l'avance. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

LES PROPOSITIONS DE MESURES NOUVELLES POUR LA FIN DE VIE

C'est surtout sur cette partie que le débat s'est déroulé. Ces mesures nouvelles font l'objet d'une proposition de loi relative à la fin de vie. Elle concerne « l'aide à mourir ». Avant la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, un projet de loi sur ce sujet était déjà en débats au Parlement mais n'avait pas abouti.

La proposition de loi nouvelle reprend, avec quelques modifications, ce texte.

L'aide à mourir consiste à autoriser et à accompagner une personne qui en a exprimé la demande à recourir à une substance létale (3) afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin ou un infirmier.

5 conditions strictes doivent être remplies pour la personne :

- 1/ Être âgée d'au moins 18 ans ;
- 2/ Être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ;
- 3/ Être atteinte d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale ;
- 4/ Présenter une souffrance physique ou psychologique liée à cette affection, qui est :
 - soit réfractaire aux traitements,
 - soit insupportable selon la personne lorsqu'elle a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement ;
- 5/ Être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée.

Par rapport au projet de texte de 2024, le rédacteur de la proposition de loi a voulu élargir les cas de recours à l'aide à mourir, en modifiant la rédaction du point 3 :

le critère « *pronostic vital engagé à court et moyen terme* » a été remplacé par la formulation : « *Être atteinte d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale.* » D'après les commentaires, on a voulu ne pas restreindre l'accès à la loi, à des personnes dont le pronostic vital aurait été estimé entre 6 et 12 mois. La formulation « *phase avancée ou terminale* » recouvre des situations plus larges que les 6 à 12 mois. (4)

Les intervenants ont défendu les positions suivantes :

M. Poisson estime qu'en donnant le pouvoir d'ôter la vie (euthanasie), on change de société. L'interdit du décalogue : « Tu ne tueras point » doit être maintenu. Il ne faut pas l'entrebâiller, car ensuite, les garde-fous (conditions restrictives de recours à l'aide à mourir) vont « sauter ». Des pressions seront faites par la suite pour étendre les cas de recours. C'est l'affirmation de la souveraineté individuelle contre Dieu. L'interdit d'ôter la vie doit rester d'ordre public.

M. Cazenave, député, est plus pragmatique. Il indique que la convention citoyenne (5) sur la fin de vie s'est prononcée en faveur de l'aide à mourir. La loi actuelle permet d'accélérer la mort avec la sédation profonde, lorsque le pronostic vital est engagé. Mais il est des cas où le médecin n'arrive pas à soulager. On est face à des situations sans solution. Pour des cas compliqués, certains ont les moyens d'aller à l'étranger pour recourir à l'aide à mourir (Belgique par ex.).

La loi actuelle est insuffisante pour ces cas. Il faut déplacer un peu le curseur pour les cas de recours à l'aide à mourir. Passer du « court terme » de la loi actuelle dans le pronostic vital au « court ET moyen terme ».

(3) *Létale : mortelle*

(4) (4) « Face à la fin de vie » Vincent MOREL Presses Universitaires de Rennes, février 2025, p 113

(5) Organisée par le Conseil économique, social et environnemental (en 2022 et 2023)

M. Larivière reprend l'argumentation de M. Poisson : si le verrou de l'interdit de tuer saute, on ne parvient plus à respecter le cadre. Il donne l'exemple du Canada : en 5 ans, la règle du pronostic vital n'est plus nécessaire. Le nombre de morts par euthanasie a augmenté, il est de 4% des décès et au Québec : 7%.

Il donne une statistique : les patients très malades demandant une « mort anticipée » représentent 3 % des personnes dans les unités de soins palliatifs puis, seulement 3 % de ces 3% persistent dans leur demande. Pour les départs à l'étranger pour l'aide à mourir, en 2024, 100 personnes sont concernées.

M. Poisson s'interroge : Le législateur a le choix entre accepter ou refuser la proposition de loi. Jusqu'à quel point, il peut engager l'ordre légal pour des cas particuliers ?

M. Cazenave répond : Le législateur se préoccupe des cas particuliers. Et il s'agit de droits autour d'une valeur : la liberté.

Le débat a permis de mieux comprendre les enjeux de cette question : comment va se passer notre fin de vie ? Jésus nous attend après ce passage :





TOUS UNE BONNE RAISON DE SOUTENIR L'ÉGLISE !

Le Denier est l'une des ressources principales de l'Église, lui permettant de rémunérer les personnes qui œuvrent quotidiennement à sa mission (prêtres, laïcs engagés à son service), mais également la formation des séminaristes et le complément de retraite des prêtres âgés.

Chaque catholique est appelé à contribuer chaque année au Denier : c'est cet engagement qui nous permet d'assurer la continuité des accompagnements pastoraux et votre accueil dans la maison de Dieu. Aujourd'hui seul 1 catholique sur 10 en moyenne participe chaque année à la collecte du Denier.

Nous avons tous une bonne raison de soutenir notre Église :

Pour qu'elle accompagne les grands moments de notre existence (baptême, mariage, funérailles...) et notre quotidien, par sa présence, par la célébration des messes et l'organisation d'événements paroissiaux.

Pour qu'elle permette à tous de découvrir la joie de croire en Jésus Christ, grâce aux propositions adressées aux plus jeunes (catéchèse, aumônerie, pastorale des jeunes...), mais aussi à ceux qui sont plus éloignés de l'Église, dans les prisons ou les EHPAD.

Pour qu'elle puisse porter la Bonne Nouvelle du Christ au Monde, en prenant la parole sur des sujets qui concernent toute la société, pour faire entendre le discours de paix et d'amour universel du Christ au-delà de notre communauté.

Quels que soient nos liens avec l'Église, sa mission est essentielle et, en tant que baptisés, **nous sommes invités à la soutenir, en participant chaque année à la collecte du Denier.**

Quel que soit son montant, chaque don est important.

Un grand merci pour votre geste en soutien à la Mission !

Comment faire un don ?

Par carte bancaire, sur notre formulaire de don sécurisé : donnons-bordeaux.catholique.fr

Par chèque, libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine de Bordeaux, à renvoyer à :

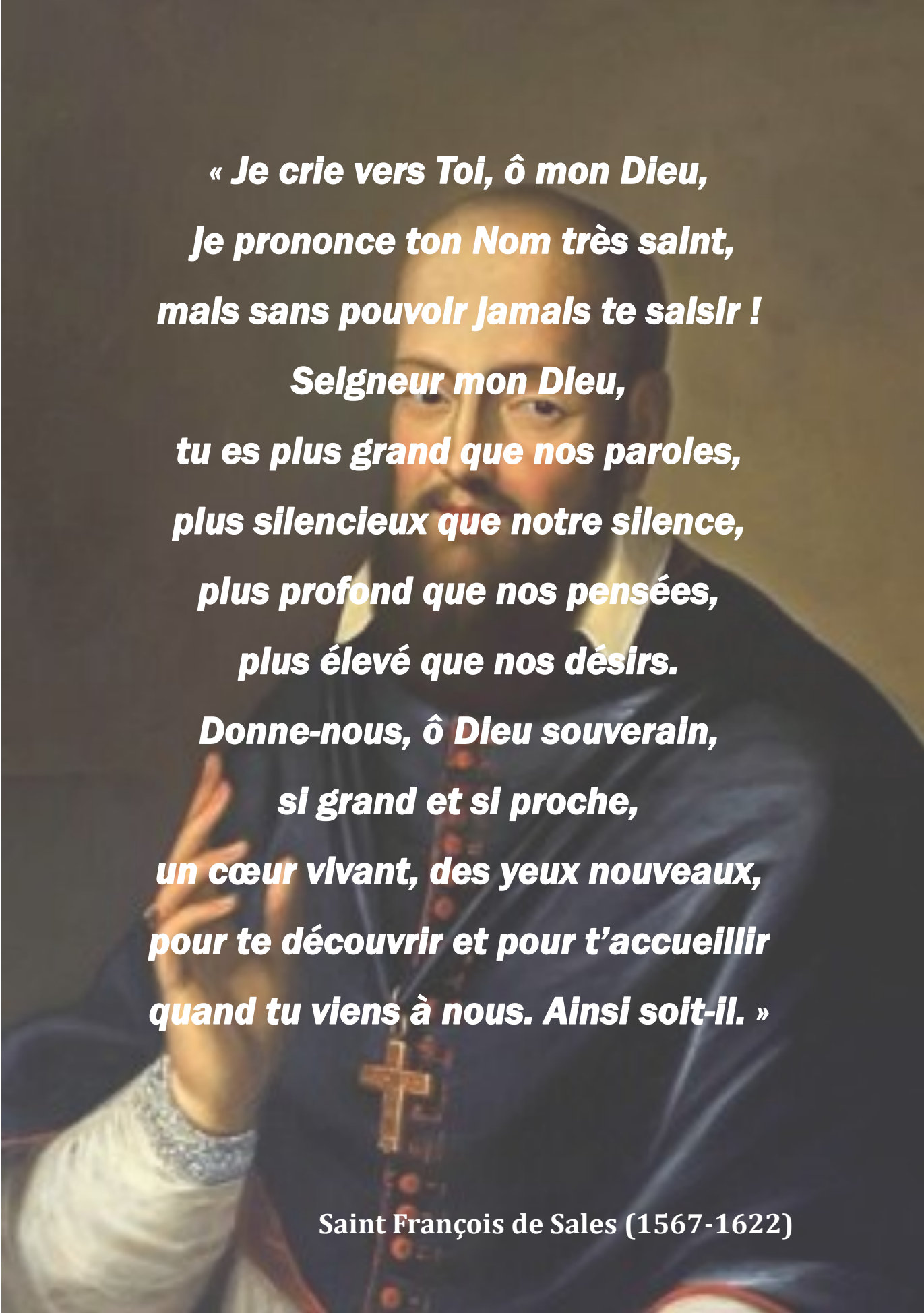
Association diocésaine de Bordeaux 183 cours de la Somme 33 000 Bordeaux

Pour répartir votre soutien dans l'année, et ne plus avoir à y penser, vous pouvez également souscrire un prélèvement automatique mensuel, trimestriel ou annuel.

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, votre don à l'Église est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Des tracts sont disponibles à l'entrée de notre église pour en savoir plus sur le Denier et réaliser votre don ponctuel ou régulier.

A portrait of Saint Francis de Sales, a French Catholic bishop, theologian, and mystic. He is depicted from the chest up, wearing a dark blue cassock with a white clerical collar and a large wooden cross necklace. He has a full beard and is looking slightly to the right of the viewer. His right hand is raised in a gesture of blessing or teaching.

**« Je crie vers Toi, ô mon Dieu,
Je prononce ton Nom très saint,
mais sans pouvoir jamais te saisir !**

**Seigneur mon Dieu,
tu es plus grand que nos paroles,
plus silencieux que notre silence,
plus profond que nos pensées,
plus élevé que nos désirs.**

**Donne-nous, ô Dieu souverain,
si grand et si proche,
un cœur vivant, des yeux nouveaux,
pour te découvrir et pour t'accueillir
quand tu viens à nous. Ainsi soit-il. »**

Saint François de Sales (1567-1622)